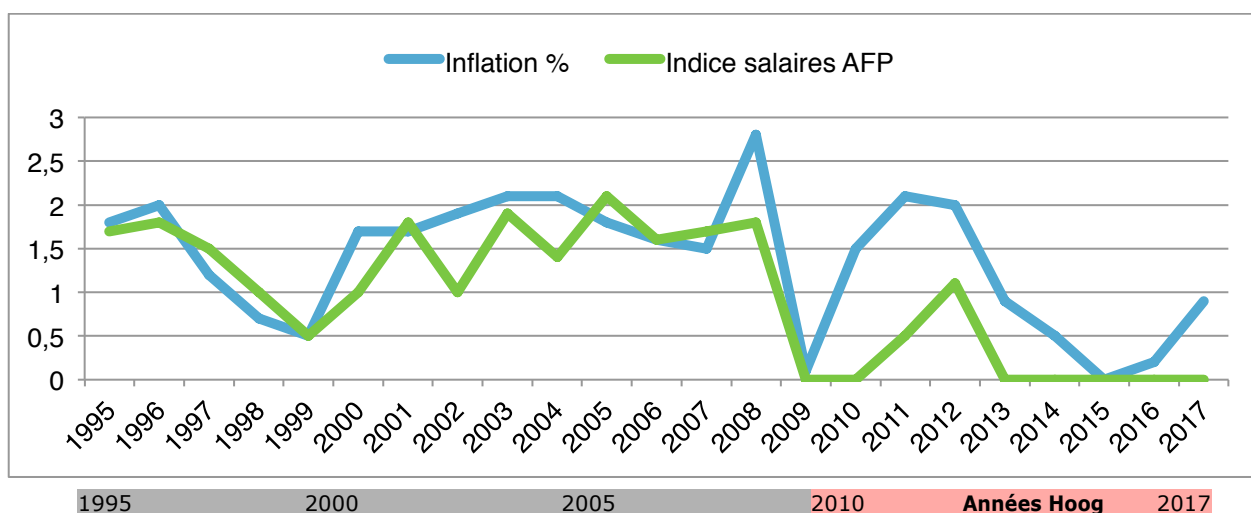


Les promesses non tenues de M. Hoog

Le bilan social d'Emmanuel Hoog, PDG de l'AFP depuis 2010, n'est pas bon. Exemple le plus éclatant : les salaires.

Dès son arrivée, M. Hoog avait promis monts et merveilles. Il fallait, selon lui, que l'AFP devienne maîtresse de sa propre politique salariale. Pour cela, il fallait s'affranchir des contraintes extérieures – les revalorisations décidées au niveau de la presse parisienne SPQN – pour pouvoir négocier en interne des hausses prétendument bien plus intéressantes.

Deux syndicats – le SNJ et la CFDT – l'ont suivi sur cette voie du « décrochage » de la grille parisienne, en signant un accord instaurant la « prime fixe collective », sans revalorisation des points d'indice sur lesquels sont calculés nos salaires de base. Les autres syndicats – majoritaires – s'étant opposés à cet « Accord NAO 2010 », la direction a fini par l'appliquer unilatéralement. Depuis lors, nos salaires de base n'ont pratiquement plus évolué.



Les plus anciens parmi nous s'en souviennent : jusqu'en 2008, l'indice de nos salaires a été régulièrement réévalué, souvent deux fois par an. Notre graphique montre que l'évolution de nos salaires « collait » relativement bien à celle des prix. Changement à partir de 2009, lorsque l'inflation zéro est prétexte pour ne pas compenser la perte de pouvoir d'achat de l'année précédente.

On voit que depuis l'arrivée de M. Hoog, l'indice des salaires n'a été légèrement réévalué qu'en 2011 et 2012. Du coup, 2017 risque fort de devenir la cinquième année consécutive de gel, et la sixième depuis 2010. Le différentiel cumulé entre l'évolution du point d'indice et l'inflation est de -6,5% depuis 2010, comme le montre le tableau qui suit :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Inflation %	1,5	2,1	2	0,9	0,5	0	0,2	0,9
Evolution Indice des salaires AFP	0	0,5	1,1	0	0	0	0	0
Différence	-1,5	-1,6	-0,9	-0,9	-0,5	0	-0,2	-0,9
Diff. Cumulée	-1,5	-3,1	-4	-4,9	-5,4	-5,4	-5,6	-6,5

Perte cumulée depuis 2010 : des milliers d'euros

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	Cumul 2010-2017	Total X13
Salaire €	-6,50%	-5,6%	-5,4%	-5,4%	-4,9%	-4,0%	-3,1%	-1,5%		
1500	-98	-84	-81	-81	-74	-60	-47	-23	-546	-7098
2000	-130	-112	-108	-108	-98	-80	-62	-30	-728	-9464
2500	-163	-140	-135	-135	-123	-100	-78	-38	-910	-11830
3000	-195	-168	-162	-162	-147	-120	-93	-45	-1092	-14196
3500	-228	-196	-189	-189	-172	-140	-109	-53	-1274	-16562
4000	-260	-224	-216	-216	-196	-160	-124	-60	-1456	-18928
4500	-293	-252	-243	-243	-221	-180	-140	-68	-1638	-21294
5000	-325	-280	-270	-270	-245	-200	-155	-75	-1820	-23660

Comment lire ce tableau :

Colonne mauve : sur la période 2010-2017, le différentiel entre la réévaluation des points d'indice et l'inflation est de -6,5%. Pour un salaire mensuel de base de 3.000 € en 2010, la perte de salaire est de 195 € mensuels en 2017.

Colonnes blanches : cette perte mensuelle par rapport au salaire de 3.000 € était de 168 € en 2016, 162 € en 2015 et 2014, 147 € en 2013 etc.

Colonne rose : le **cumul des pertes mensuelles** depuis 2010 s'élève à 1.092 €.

Colonne rouge : il s'agit du **cumul des pertes annuelles** (sur 13 mois). Au total, vous avez perdu 14.196 € depuis 2010 si votre salaire de base mensuel était alors de 3.000 €.

On le voit : la compensation quasi inexistante de l'inflation au cours des années Hoog a généré une **dette sociale** importante envers les personnels de l'Agence.

+300 € par mois pour tous !

Dans une société qui fonctionne bien et qui motive les salarié-e-s, les promotions et le passage au palier supérieur de la prime d'ancienneté se soldent par une **amélioration du niveau de vie**. A l'AFP de M. Hoog, **le pouvoir d'achat recule** et seuls les bénéficiaires d'une promotion ou d'une prime d'ancienneté augmentée arrivent à limiter les dégâts. Sans oublier la situation des personnels locaux dans les pays frappés par une forte inflation, trop souvent insuffisamment compensée.

Le PDG avait promis que le « travailler plus » du **Grand Accord d'entreprise** allait générer de « nouvelles marges » permettant d'augmenter les salaires. **Encore une promesse non tenue** : aucune hausse générale des salaires n'a été envisagée par la direction lors de la première réunion de la Négociation annuelle obligatoire (NAO 2017), le 4 octobre.

- **Seule l'action du personnel et de syndicats combatifs permettra d'arrêter la perte de pouvoir d'achat.**
- **SUD est un outil au service des salarié-e-s, un syndicat combatif et démocratique. Rejoignez-nous !**

Paris, le 10 octobre 2017

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

Union
syndicale
Solidaires Sud
Solidaires
AGENCE FRANCE PRESSE